

DOSSIER DE CANDIDATURE

Marché de Noël

Date : Samedi 7 décembre 2024 15 h 00 – 21 h 00

<u>Lieu :</u> Jardin de l'Hospice

Dossier complet, accompagné de votre règlement, à retourner avant le 31 octobre 2024 à l'adresse suivante :

Mairie de Roëzé-sur-Sarthe 15 rue de la mairie 72210 Roëzé-sur-Sarthe

ou

par mail à mairie-roeze@wanadoo.fr

MARCHÉ DE NOËL RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1: Présentation

Le Marché de Noël, organisé par la commune de ROËZÉ-SUR-SARTHE, se déroulera le **samedi 07 décembre, de 15h00** à **21h00**, jardin de l'Hospice, Roëzé sur Sarthe.

Il accueille des stands de produits alimentaires et non alimentaires.

La vente alimentaire à consommer sur place est réglementée les jours du Marché de Noël sur le lieu de la manifestation et sur le domaine public. Ce droit sera accordé au préalable par l'organisateur et réservé exclusivement à l'organisateur, aux associations, commerçants et artisans.

Article 2: Les inscriptions et admissions

La manifestation est ouverte à tous les exposants sauf pour la vente de produits alimentaires, qui est réservée aux organismes et aux personnes disposant d'un N° SIRET.

Les candidatures doivent être aussi représentatives que possible de l'activité de Noël.

Chaque candidat présente un dossier à l'organisateur avant le 31 octobre 2024. Dossier à compléter ci-après, précisant le matériel électrique utilisé, la location souhaitée, accompagné de tous les documents annexes, et d'un chèque à l'ordre du « Trésor Public ».

Mairie - 15 Rue de la mairie - 72210 ROËZÉ SUR SARTHE, ou par mail : mairie-roeze@wanadoo.fr

Les demandes d'inscription seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés (qualité, originalité...). La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au Marché de Noël.

Une réponse sera apportée dans les jours qui suivent le dépôt du dossier complet avec le règlement.

Après acceptation de leur dossier et pour garantir leur participation, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription.

Article 3: Les emplacements

Les emplacements sont situés en extérieur.

Un emplacement mesure au sol : 3 mètres x 2 mètres.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (grilles d'exposition, rallonge électrique, etc...). Les stands doivent être décorés.

Tarif des locations

1 emplacement 3 mètres X 2 mètres + 1 table + 1 banc : 20 € (vingt euros)



Article 4 : Les droits de place

Le règlement est à effectuer par chèque, établi à l'ordre du « Trésor Public », joint avec la confirmation d'inscription.

Pour les exposants : 20 € (vingt euros) pour un emplacement (3 mètres x 2 mètres) + 1 table + 1 banc

En cas d'annulation de la part d'un exposant, le droit de place reste dû.

Article 5: Les heures d'ouverture

Samedi 7 décembre 2024 – ouverture du marché de Noël de 15 h à 21 h

Les exposants seront accueillis à partir de 13 h 00. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être terminées à 14 h 30. Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité durant toute la durée d'ouverture au public. Les exposants ne pourront remballer qu'à partir de 21h00.

Article 6: La tenue des stands

La tenue des stands doit être irréprochable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.

Un effort particulier doit être apporté par les exposants pour créer l'ambiance de Noël.

Une photo du stand décoré et/ou des produits peuvent être joints au dossier d'inscription.

Les stands et les emplacements devront être rendus propres et exempts de déchets.

Article 7: Les animations

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations seront proposées par la Mairie. Les exposants sont invités à présenter leur savoir-faire en assurant des démonstrations.

Article 8 : Responsabilité - Assurance

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Par ailleurs, les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel, encourent ou font encourir à des tiers.

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Identification du candidat

Société Association Madame Monsieur
<u>Si société ou association</u> (champ obligatoire)
Dénomination sociale :
Adresse :
Code-postal : Ville :
Téléphone ://
Mail :
Numéro SIRET (14 chiffres) :
Numéro légal du répertoire préfectoral :
<u>Si personne physique</u> :
Nom:
Prénom :
Nom de naissance :
Date et lieu de naissance :
Adresse : n° rue :
Code postal :
Ville :
Téléphone :/
Téléphone portable (joignable durant la manifestation) :///
Mail :@



<u>Demande</u>	d'emplacement en qualité de	; :			
☐ Comme	rçant 🗆 Artisan				
☐ Product	eur	☐ Auto-entrepreneur			
☐ Associat	ion	n 🗆 Particulier			
☐ Autre (p	réciser) :				
DESCRIPTI	ON DES PRODUITS PROPOSES	A LA VENTE (possibil	ité de joind	re une plaque	tte)
RESENCE TAND	□ Le Same	edi			
ndiquer le r	matériel électrique qui sera br	anché en précisant la	puissance	ou l'intensité	:
Liste des Appareils branchés		Tension de l'appareil (230V ou 400V)		Intensité en Ampères ou puissance en Watts de l'appareil	
our rappel					
-	osant doit se prémunir de rall tion de votre part en besoins e	=	positif élect	rique ne sera (attribué
OCATION .					
Choix	Désignatio	on	Tarif unitaire	Quantité	Total (€)
Base	Emplacement au sol de 3 mè		20,00€		



(Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public)

Total (€)

+ 1 table + 1 banc

DOCUMENTS A JOINDRE AVEC LE DOSSIER

Coı	mmerçants :			
	Carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie			
	N° Validité jusqu'au			
	Extrait « K bis » du Registre du Commerce et des Sociétés (moins de 3 mois)			
<u>Art</u>	<u> iisans :</u>			
	Carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des métiers et de l'Artisanat N°Validité jusqu'au			
	Carte de ressortissant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat			
Pro	oducteurs :			
	Carte d'affiliation à la MSA de votre département valable pour l'année en cours			
Ass	sociations :			
	Numéro légal du répertoire préfectoral			
Δ				
	to-entrepreneur et autres structures juridiques :			
	Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)			
Ц	Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements			
	DOCUMENT POUR L'ENSEMBLE DES CATEGORIES			
	Attestation de la police d'assurance multirisque 2024 (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)			
	La signature de ce dossier de candidature entraîne automatiquement l'acceptation du règlement du marché de Noël situé en haut de ce dossier.			
	Dour round t			
	<u>Pour rappel :</u> Le dossier complet accompagné du règlement est à retourner à l'adresse suivante :			
	Mairie - 15 Rue de la mairie - 72210 ROËZÉ SUR SARTHE ou par mail : mairie-roeze@wanadoo.fr			
	Après acceptation de leur dossier et pour garantir leur participation, les exposants retenus recevront			
	une confirmation d'inscription.			
	soussigné (e)atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur m'engage à le respecter.			
	lo à			
	Le à			



Signature précédée de la mention "lu et approuvé"